

Ville de GRUISSAN

Conseil Municipal

Séance du Mardi 7 mai 2013 à 18 heures

COMPTE RENDU

PRÉSENTS : 15

CODORNIOU D - LABATUT L - DELRIEU C - LOPEZ R - VAQUIE C - CAREL M - DOMENECH A - SELIG H - BATT R - BEDOS A - COMBRES D - GAGNOULET B - SANTACATALINA H - JEAN P - PFLUMIO C

PROCURATIONS : 6

BES D à DOMENECH A
BOUCHER-GARCIA à CODORNIOU D
GRILLOU P à BATT R
OURNAC A à CAREL M
TINE S à LOPEZ R
LENOIR A à SANTACATALINA H

ABSENTS OU EXCUSÉS : 5

OLIVIER N - BRAEM B - CORNILLEAU JC - DOS SANTOS F - GARCIA J

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BEDOS A

➤ Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux d'adopter l'ordre du jour diffusé avec la convocation, modifié et complété par les points suivants :

Points retirés :

- ◆ Convention tripartite "Les rencontres autour de la BD"
- ◆ Projet Agenda 21

Point modifié :

- ◆ Désignation d'un représentant de la Ville au CA de Ciném'Aude

Points ajoutés en questions diverses :

- ◆ Correction délibération n°117
- ◆ Demande de subvention pour la réfection du chemin rural 401

➤ L'ordre du jour, tel que présenté par Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ Le compte rendu de la séance du Jeudi 21 mars 2013 est adopté par l'ensemble des membres présents à la séance ou ayant donné procuration.

➤ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Direction Générale :

Convention de mise à disposition de nageurs sauveteurs pour la surveillance des plages L. LABATUT
--

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le Service Départemental d'Incendie et de Secours met à disposition de la Commune de Gruissan des Sapeurs Pompiers Volontaires Nageurs Sauveteurs pour la surveillance des baignades ouvertes au public.

Monsieur le Maire précise que le coût de la prestation du S.D.I.S est fixé à 74 euros (soixante quatorze euros) par jour et par agent.

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition, pour l'année 2013, afin de déterminer les droits et obligations des parties.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ci-annexée, propose au Conseil Municipal de l'approuver et de l'autoriser à la signer.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Projet Agenda 21	H. SELIG
------------------	----------

Point reporté.

2) ACTION ÉCONOMIQUE :

Tarifs des services 2013	Le Maire
--------------------------	----------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en application des orientations budgétaires 2013 les tarifs des services doivent être réévalués en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

En conséquence Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs suivants :

▪ Droits de place, marchés, terrasses et vérandas

	TARIFS
Droits de place	<ul style="list-style-type: none">- Marchés : 3,70 € le mètre linéaire + 2,65 €/jour branchement électricité- Braderie : 26,00 € /jour- Cirque : 38,00 € /jour- Chapiteau et spectacle : 198,00 € /jour- Manège : 815,00 € /saison- Commerce annexe : 312,00 € /saison- Marché nocturne / Quai du Port : Forfait saison 520,00 €
Terrasses et Vérandas	<ul style="list-style-type: none">- Terrasse simple : 16,00 € /m²- Terrasse couverte-véranda : 37,00 € /m²

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs tels qu'exposés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

3) PERSONNEL :

Modifications du tableau des effectifs

M. CAREL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les créations et les suppressions de postes suivantes

Création :

- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'ingénieur en chef de classe normale à temps complet
- 1 poste de technicien territorial à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps non complet 90 %
- 3 postes d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social principal de 2^{ème} classe à temps complet

Suppression :

- 2 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'ingénieur principal à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps non complet 90 %
- 3 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'agent social de 1^{ère} classe à temps complet

Monsieur le Maire propose en conséquence au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs ci-dessous présenté :

MAIRIE

Tableau des effectifs

	Postes existants au 12/12/2012	Modifications	Nouvel effectif au 07/05/2013
0 - Emplois de cabinet			
Directeur de cabinet	1		1
Collaboratrice de cabinet	1		1
I - Filière administrative			
<u>Emplois de direction</u>			
DGS 20 à 40 000 Hab.	0		0
DGS 40 à 80 000 Hab. (attaché principal de 1 ^{ère} classe)	1		1
DGST 20 à 40 000 Hab. (ingénieur principal)	0		0
DGST 40 à 80 000 Hab. (ingénieur principal)	1		1
<u>Cadre d'emploi d'attaché</u>			
Directeur territorial	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	3		3

<u>Cadre d'emploi de Rédacteur</u>			
Rédacteur principal de 1ère classe	2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1
Rédacteur	2		2
<u>Cadre d'emploi des Adjoints administratifs</u>			
Adjoint administratif principal 1ère classe	1		1
Adjoint administratif principal 2ème classe	1	2	3
Adjoint administratif de 1ère classe	16	-2	14
dont temps non complet	1 à 57,15 %		1 à 57,15 %
Adjoint administratif de 2ème classe	15		15
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
II - Filière technique			
<u>Cadre d'emploi des ingénieurs</u>			
Ingénieur en chef de classe normale	0	1	1
Ingénieur principal	2	-1	1
Ingénieur	0		0
<u>Cadre d'emploi des techniciens territoriaux</u>			
Technicien	1	1	2
<u>Cadre d'emploi des agents de maîtrise</u>			
Agent de maîtrise principal	1	1	2
Agent de maîtrise	2	-1	1
<u>Cadre d'emploi des adjoints techniques</u>			
Adjoint technique principal de 1ère classe	7	0	7
Adjoint technique principal de 2ème classe	24		24
dont temps non complet	1 à 91 %		1 à 91 %
	1 à 80%		1 à 80%
	2 à 75%		2 à 75%
Adjoint technique de 1ère classe	7	-1	6
dont temps non complet	1 à 80 %		1 à 80 %
Adjoint technique de 2ème classe	45		45
dont temps complet	36		36
dont temps non complet	9		9
	2 à 80 %		2 à 80 %
	1 à 72 %		1 à 72 %
	1 à 69 %		1 à 69 %
	1 à 65%		1 à 65%
	1 à 61,33 %		1 à 61,33 %
	1 à 51 %		1 à 51 %
	2 à 50 %		2 à 50 %
III - Filière médico sociale			
<u>Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux</u>			
Infirmière en soins généraux de classe supérieure	0		0
Infirmière en soins généraux de classe normale	1		1
<u>Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture</u>			
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	0		0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	0	2	2
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	5	-2	3
dont temps non complet	2 à 93 %		2 à 93 %
	1 à 90 %		1 à 90 %

<u>Cadre d'emploi ATSEM</u>			
ATSEM principal de 1ère classe	0		0
ATSEM principal de 2ème classe	0	3	3
ATSEM de 1ère classe	6	-3	3
dont temps non complet	1 à 85,7%		1 à 85,7%
	2 à 85 %		1 à 85 %
IV Filière sociale			
<u>Cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants</u>			
Educateur chef	1		1
Educateur principal	0		0
Educateur	0		0
<u>Cadre d'emploi des agents sociaux</u>			
Agent social principal de 1ère classe	0		0
Agent social principal de 2ème classe	0	1	1
Agent social de 1ère classe	3	-1	2
dont temps non complet	2 à 90 %		2 à 90 %
Agent social de 2ème classe	4		4
dont temps non complet	3 à 90 %		3 à 90 %
	1 à 50 %		1 à 50 %
V - Filière culturelle			
<u>Cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques</u>			
Assistant de conservation de 2ème classe	1		1
<u>Cadre d'emploi des adjoints du Patrimoine</u>			
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	0		0
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	2		2
dont temps non complet	1 à 80%		1 à 80%
<u>Cadre d'emploi assistant d'enseignement artistique</u>			
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1		1
VI - Filière Police municipale			
<u>Cadre d'emploi de Chef de service</u>			
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1		1
<u>Cadre d'emploi de gardien de police municipale</u>			
Chef de police	2		2
Brigadier chef principal	1		1
Brigadier	9		9
Gardien	0		0
VII - Filière Animation			
<u>Cadre d'emploi des animateurs</u>			
Animateur	1		1
Adjoint d'animation de 2ème classe	3		3
dont temps non complet	2 à 80 %		2 à 80 %
	1 à 75 %		1 à 75 %
TOTAL GENERAL			
	177		177

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **COMMUNICATION, CITOYENNETÉ, VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE** :

1) **VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE** :

Résiliation de convention Comité tennis, Ligue tennis et Ville

A. DOMENECH

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention tripartite entre le Comité de l'Aude de tennis, la Ligue Languedoc Roussillon de tennis et la Ville de Gruissan, a été signée le 8 janvier 2008, adoptée par délibération n°238 du 30/11/2007. Cette convention définit la mise à disposition gracieuse des installations aux instances précitées et la contrepartie.

Comme le stipule l'article 7 de la présente convention, le Comité de l'Aude de tennis nous informe, par lettre recommandée avec accusé de réception, qu'il souhaite résilier cette convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte de la décision du Comité de l'Aude de tennis en acceptant, dans un premier temps la résiliation de la convention en cours, et en mandatant Monsieur le Maire pour négocier éventuellement une nouvelle convention si les deux parties concernées y sont favorables.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Convention tripartite « Les Rencontres autour de la BD »

A. BEDOS

Point retiré.

Désignation d'un représentant de la Ville au CA de Ciném'Aude

Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Gruissan participe financièrement au budget de Ciném'Aude 2000 par une subvention à hauteur de 6 000€.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de Gruissan doit désigner un membre titulaire au Conseil d'Administration de Ciném'Aude 2000, en remplacement de Madame Nadine OLIVIER et Madame Denise COMBRES comme suppléante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la désignation par vote à main levée. Il propose la candidature de Monsieur André BEDOS comme membre titulaire et Madame Denise COMBRES comme déléguée suppléante.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ **VIE SOCIALE** :

1) **AFFAIRES SCOLAIRES** :

Règlement intérieur de l'accueil de loisirs et de périscolaire - Commune de Gruissan
C. VAQUIÉ

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de l'accueil de loisirs et de périscolaire.

Le projet de règlement est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Règlement intérieur de la garderie du midi - Commune de Gruissan

C. VAQUIÉ

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de de règlement intérieur de la garderie du midi.

Le projet de règlement est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Règlement intérieur Restauration scolaire municipale de Gruissan - Commune de Gruissan

C. VAQUIÉ

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de règlement intérieur de la restauration scolaire municipale.

Le projet de règlement est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

1) ENVIRONNEMENT URBANISME :

➤ *Sortie de Monsieur Henri SANTACATALINA à 18h40.*

Contrat de bail à fermes vignes - Désattribution de parcelles communales à Monsieur HERNANDO Jean Pierre et attribution de parcelles communales à la cave coopérative de Gruissan (société)

H. SANTACATALINA

Monsieur le Maire rappelle que par délibération municipale en date du 22 Février dernier, la commune attribuait à Monsieur HERNANDO Jean-Pierre (suite à sa demande) des parcelles communales pour 06 ha 84 a 12 ca de vignes abandonnées.

Monsieur le Maire informe que Monsieur HERNANDO Jean-Pierre, après calcul des charges de culture et de fonctionnement, abandonne sa demande de fermage pour des raisons économiques.

En conséquence, la délibération municipale en date du 22 Février dernier portant attribution de parcelles communales à Monsieur HERNANDO Jean-Pierre ne peut être exécutée.

Monsieur Le Maire informe que suite à l'abandon de fermage de Monsieur HERNANDO Jean-Pierre, la Cave Coopérative de Gruissan s'est proposée de reprendre l'ensemble des parcelles communales abandonnées.

Monsieur Le Maire rappelle que cette proposition de reprise par la Cave avait été évoquée lors de la Commission Agricole du 11 Mars dernier qui avait émis un avis favorable dans le cas où Monsieur HERNANDO Jean-Pierre abandonnerait son projet de fermage.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une superficie totale de 18 ha 05 a 99 ca de parcelles communales à la Cave de Gruissan et de lui consentir un bail rural pour une période de neuf années renouvelable, en vue de l'exploitation des parcelles louées en vignes et réparties comme suit :

Section et N°	Vignes en production	Landes	Coupures Vertes	Total
WC 257 - Lous Peyrals	00 ha 27 a 88 ca			00 ha 27 a 88 ca
WD 315 - L'Estagnol	00 ha 36 a 05 ca	00 ha 24 a 01 ca		00 ha 60 a 06 ca
WD 332 - La Clotte	00 ha 30 a 70 ca			00 ha 30 a 70 ca
WC 34 - La Goutine	00 ha 24 a 80 ca	00 ha 85 a 37 ca		01 ha 10 a 17 ca
WC 258 - La Goutine	00 ha 31 a 20 ca	00 ha 31 a 22 ca		00 ha 62 a 42 ca
WC 285 (P)* - Combe des Porcs	00 ha 46 a 77 ca			00 ha 46 a 77 ca
WC 288 - Combe des Porcs	00 ha 46 a 56 ca			00 ha 46 a 56 ca
WC 291 - Combe des Porcs	01 ha 11 a 85 ca	00 ha 04 a 34 ca		01 ha 16 a 19 ca
WB 279 - Chaoucholes	01 ha 35 a 96 ca			01 ha 35 a 96 ca
WB 280 - Chaoucholes	01 ha 24 a 07 ca			01 ha 24 a 07 ca
WB 277 - Le Cros	00 ha 45 a 31 ca			00 ha 45 a 31 ca
A 736 - La Garde	00 ha 65 a 20 ca			00 ha 65 a 20 ca
A 735 (P)* - La Garde			07 ha 01 a 00 ca	07 ha 01 a 00 ca
A 730 - La Garde			00 ha 39 a 40 ca	00 ha 39 a 40 ca
A 728 - La Garde			00 ha 09 a 00 ca	00 ha 09 a 00 ca
A 727 - La Garde			00 ha 50 a 60 ca	00 ha 50 a 60 ca
WB 110 - La Sagne	00 ha 17 a 10 ca			00 ha 17 a 10 ca
WB 112 - La Sagne	00 ha 80 a 50 ca			00 ha 80 a 50 ca
WB 120 - La Sagne	00 ha 37 a 10 ca			00 ha 37 a 10 ca
Surface totale	08 ha 61 a 05 ca	01 ha 44 a 94 ca	08 ha 00 a 00 ca	18 ha 05 a 99 ca
Surface totale utile	08 ha 61 a 05 ca	00 ha 59 a 57 ca	08 ha 00 a 00 ca	17 ha 20 a 62 ca

Monsieur Le Maire précise leur très faible rendement et la nécessité de lourds investissements pour remise en production. En conséquence, il propose que le bail rural consenti à la Cave de Gruissan pour une durée de 9 ans renouvelable prévoie un amortissement des investissements sur vingt années à compter de la plantation pour l'ensemble des parcelles prise à bail.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'attribution de parcelles communales indiquées ci-dessus, d'adopter le bail rural proposé et de l'autoriser à le signer.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ *Retour de Monsieur Henri SANTACATALINA 0 18h50.*

Convention BRL Exploitation réfection du parking de l'Atelier Relais	M. CAREL
---	-----------------

Monsieur le Maire expose que BRL Exploitation sollicite la réfection du parking de la parcelle de l'atelier relais qu'il loue à la Commune.

BRL Exploitation propose de prendre en charge la moitié du coût de ces travaux qui s'élève à 18845,78€TTC.

Pour faciliter la remise en état de ce parking dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions, il est convenu que la Commune fera effectuer les travaux de réfection du parking dans le cadre du marché à bon de commande de travaux de voirie.

Les travaux portent sur la reprise du revêtement de surface du parking en enrobé (0/6) après préparation du support (balayage et reprofilage en grave émulsion) puis traçage des places de stationnement.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la Mairie et BRL Exploitation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de réfection du parking de la parcelle louée à BRL Exploitation pour un montant de 18845,78 €TTC, somme que BRL Exploitation remboursera à 50 % selon les termes prévus à la convention à signer et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le projet de convention est disponible et consultable au Secrétariat Général aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

➤ QUESTIONS DIVERSES :

Correction délibération N°117 du 12 décembre 2012 - Transfert centre balnéoludique L. LABATUT
--

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°117 du 12 Décembre 2012 relative au transfert du centre balnéoludique.

Considérant que les opérations de régularisation enregistrées après le 12 Décembre 2012 viennent impacter l'actif et le passif mis à disposition à l'Office du Tourisme,

Monsieur le Maire propose donc de reprendre et de corriger l'annexe de la délibération comme suit :

Ainsi, selon détail ci-dessous, les éléments transférés à l'OT concernent, à ce stade de l'opération :

ACTIFS MIS A DISPOSITION : 14.012.734,69 €

- marchés de construction et d'aménagement, pour un montant de 13.272.793,23 € HT,
- acquisitions directes de biens meubles pour un montant de 230 603.46 € HT
- reprise de subventions d'équipement en section de fonctionnement pour 509 338.00 €.

PASSIFS MIS A DISPOSITION : 14.012.734,69 €

Le financement de cette opération a été assuré par la collectivité à hauteur de :

- 7.114.394,20 € de capital restant du au 31/12/2012, sur emprunts transférés à l'OT
- 5.120.224,20 € de subventions d'équipements transférées à l'OT
- 1 505.782.11 € d'amortissements de l'année 2011 et 2012, supportés par la commune au titre d'une d'exploitation en régie directe par ses soins,
- 272.334.18 € Subvention d'investissement supporté par le budget général de la collectivité

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la correction de la délibération N° 117 du 12 décembre 2012 relative au transfert du centre balnéoludique à l'Office de Tourisme.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

Monsieur le Maire expose qu'actuellement débutent des travaux d'enfouissement de lignes électriques le long du chemin rural 401 dans le massif de la Clape.
Ce chemin très fréquenté pour l'accès au massif lieu hautement touristique, est en très mauvais état.

Pour des raisons de sécurité et de valorisation du site, il est envisagé de refaire le revêtement du chemin 401 depuis le carrefour d'accès au massif (CD 32) au domaine de Pierre-Droite.

Le montant de ces travaux est estimé à 63 000 €TTC.

Les travaux prévoient sur une scarification de surface, une mise en forme du chemin, puis la mise en place de grave émulsion et de bicouche (6/10) sur la surface du chemin.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider pour 2013 la réalisation du projet de travaux de réfection du chemin rural 401 sur sa portion allant du carrefour de la CD 32 au domaine de Pierre-Droite.

Il propose de solliciter des crédits parlementaires pour mener à bien ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration.

*L'examen des questions inscrites à l'ordre du jour adopté en début de séance étant achevé,
Monsieur le Maire lève la séance à 18h55.*

Le Maire,
CODORNIOU D

Les Conseillers,
LABATUT L

DELRIEU C

LOPEZ R

VAQUIÉ C

CAREL M

DOMENECH A

SELIG H

BATT R

BEDOS A

BÉS D
Procuration

BOUCHER-GARCIA MF
Procuration

BRAEM B
Absent

COMBRES D

CORNILLEAU J
Absent

DOS SANTOS F
Absent

GAGNOULET B

GARCIA J
Absent

GRILLOU P
Procuration

LENOIR A
Procuration

OLIVIER N
Absente excusée

OURNAC A
Procuration

SANTACATALINA H

TINE S
Procuration

JEAN P

PFLUMIO C